**DÉTERMINATION DE LA PEINE**

**>> OBJECTIFS D’APPRENTISSAGE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Description : Au cours de la présente activité, l’élève sera amené à :   * découvrir différentes peines prévues au *Code criminel* et les objectifs de ces peines; * découvrir les facteurs dont on tient compte pour déterminer quelle peine sera infligée à un adulte ou à un adolescent jugé coupable d’une infraction; * étudier des scénarios et se mettre dans la peau d'un juge pour déterminer la peine. | | Matières scolaires :   * Droit * Citoyenneté | |
| Niveau : Secondaire | **Tranche d’âge :** 15 à 18 ans | **Durée :** 75 minutes | **Format :** Word, PDF et PPT |

**Mots clés :** Criminel, Droit criminel, Peine.

**>> PRÉALABLES**

Aucun.

**>> MATÉRIEL**

* Présentation PowerPoint
* **Fiche 1 : *L’histoire de Simon*** – Scénario pour le groupe 1 (une copie par élève pour la moitié du groupe)
* **Fiche 2 : *L’histoire de Simon*** – Scénario pour le groupe 2 (une copie par élève pour la moitié du groupe)
* **Fiche 3 : *L’histoire de Simon*** – Renseignements supplémentaires pour l’enseignant (une copie pour l’enseignant)
* **Fiche 4 : *Peines possibles***
* **Fiche 5 : *Études de cas***

**>> DÉROULEMENT**

* Dire aux élèves que la présente activité les initiera au concept de la détermination de la peine et qu’ils découvriront comment un juge détermine quelle peine sera infligée à une personne reconnue coupable d’une infraction.

1. **Activité 1 : Qu’est-ce que la détermination de la peine?**

* Utiliser la présentation PowerPoint afin d’expliquer aux étudiants :

1. la définition d’une peine et de la détermination de la peine (diapositives 2 à 6);
2. les facteurs dont le juge tient compte lorsqu’il décide de la peine à infliger (diapositive 7);
3. les peines qui peuvent être infligées à des adolescents (diapositives 8 à 13).
4. **Activité 2 – Déterminer la peine, c’est noir ou blanc?**

* Séparer la classe en deux groupes et distribuer une copie de la **Fiche 1 :****L’histoire de Simon – Scénario du groupe 1** à chaque élève du premier groupe et une copie de la **Fiche 2** : **L’histoire de Simon – Scénario du groupe 2**à chaque élève du deuxième groupe. Distribuer également une copie de la **Fiche 4 :** **Peines possibles** à chaque élève. Garder la **Fiche 3 :** **L’histoire de Simon – Renseignements supplémentaires pour l’enseignant** et l’utiliser pour répondre aux questions.
* Les fiches présentent le même scénario, mais d’un point de vue différent. La **Fiche 1** présente le scénario selon la perspective de l’ami de la victime tandis que la **Fiche 2** présente le scénario selon la perspective de la sœur de l’accusé. Ne pas dévoiler aux élèves les différences entre les perspectives puisque le but de l’exercice est de déterminer si les élèves peuvent demeurer impartiaux tout en tentant de déterminer le type de peine qu’ils infligeraient à l’accusé s’ils étaient juges.
* Donner aux élèves quelques minutes pour lire leur fiche individuellement et ensuite leur demander de se regrouper (la moitié avec la **Fiche 1** et la moitié avec la **Fiche 2**).
* Une fois que les élèves se sont regroupés, chaque groupe doit :
* choisir un élève pour lire le scénario à haute voix;
* discuter du scénario et des faits qui leur semblent les plus importants;
* atteindre un consensus quant à la peine qu’ils infligeraient à Simon.
* Une fois le travail terminé, demander à un représentant de chaque groupe de dévoiler au groupe-classe la peine que leur groupe infligerait à Simon et de justifier le choix en se fondant sur les faits dans leur scénario.
* Une fois que les deux équipes ont partagé leur conclusion avec le groupe‑classe, lire les faits de la **Fiche 3 :** **L’histoire de Simon – Renseignements supplémentaires pour l’enseignant** et demander aux élèves si ces nouveaux renseignements modifient leur décision quant à la peine.
* Discuter avec les élèves de la différence entre les points de vue des deux groupes quant à la peine que mérite Simon. Expliquer que lorsqu’il s’agit de la détermination d’une peine, le juge doit demeurer impartial et évaluer le cas selon les facteurs prévus par la loi seulement (p. ex. Quels sont les dommages causés? Le condamné a‑t‑il un casier judiciaire?).

1. **Activité 3 : Études de cas**

* Séparer les étudiants en groupe de trois ou de quatre et leur distribuer l’un des trois cas de la **Fiche 5 :** **Études de cas**. Leur dire de reprendre leur copie de la **Fiche 4 :** **Peines possibles**.
* Laisser les élèves lire leur cas et décider de la peine la plus juste et proportionnelle à l’infraction.
* Réunir les groupes et demander aux groupes de partager à voix haute la peine qu’ils ont choisie et de justifier leur choix.

**FICHE 1 : L’HISTOIRE DE SIMON – SCÉNARIO POUR LE GROUPE 1**

**Règles**

1. Pendant les débats, il est interdit de mentionner à l’autre groupe le lien qu’il y a entre toi et la victime.
2. Tu peux poser des questions à l’enseignant ou l’animateur si tu as besoin de précisions sur les faits.

**Faits**

Un lundi matin, tu remarques que ton meilleur ami n’est pas en classe. Tu essaies de l’appeler sur son cellulaire, mais il n’y a pas de réponse. C’est bien étrange, car il répond toujours à son cellulaire et ne manque pas des classes habituellement. Tu sais qu’il n’est pas malade, car tu l’as vu samedi matin.

Après l’école, tu reçois un appel du père de ton meilleur ami. Il te raconte une nouvelle bouleversante :

* Ton ami a été frappé par une auto alors qu’il marchait pour retourner à la maison tard hier soir. Il était en état critique à l’hôpital toute la nuit et est décédé quelques heures plus tard.
* Un garçon nommé Simon a été arrêté en lien avec l’accident. C’est un garçon plus vieux que vous connaissez. Il doit finir son secondaire cette année. Il habite dans ton quartier et a la réputation de fêter beaucoup.
* Vous savez que Simon a déjà eu quelques accidents de voiture. D’ailleurs, c’est la troisième voiture neuve que ses parents lui achètent.
* La nuit de l’accident, il faisait froid mais le ciel était dégagé. Il n’y avait pas de pluie ni de neige. L’accident s’est produit à une intersection quatre sens avec un arrêt obligatoire dans chaque direction.
* Simon a été arrêté chez ses parents tôt ce matin.
* Plusieurs mois plus tard, Simon est reconnu coupable de l’infraction à la suite de son procès.

|  |
| --- |
| Paragraphe 249(4) du *Code criminel*:Quiconque commet l’infraction de conduite dangereuse et cause la mort d’une autre personne est coupable d’un acte criminel et passible d’un emprisonnement maximal de quatorze ans. |

**🗪 Si tu étais juge, quelle peine infligerais-tu à Simon?**  
(N.B. Il peut y avoir plus d’une peine)

**FICHE 2 : L’HISTOIRE DE SIMON – SCÉNARIO DU GROUPE 2**

**Règles**

1. Pendant les débats, il est interdit de mentionner à l’autre groupe le lien qu’il y a entre toi et la victime.
2. Tu peux poser des questions à l’animateur si tu as besoin de précisions sur les faits.

**Faits**

Un lundi matin, tu te lèves et remarques que ton grand frère Simon et tes parents ont tous quitté la maison déjà. Tu tentes de les joindre sur leurs cellulaires, mais personne ne répond. Tout cela est bien étrange, car tu es habituellement la première à partir le matin.

Vers 10 h, ton père vient te chercher à l’école. Il t’amène à la maison et te fait part d’une nouvelle bouleversante :

* Ton frère revenait de son travail hier soir quand il a heurté un piéton avec sa voiture. Les policiers et les ambulanciers ont été appelés, la victime a été transportée à l’hôpital, mais elle est décédée ce matin.
* L’accident a eu lieu dans une intersection qui est reconnue comme étant dangereuse.
* Ton frère vient tout juste d’obtenir son permis de catégorie G-2. Il était toujours prudent au volant. Il a déjà eu deux accidents majeurs, mais son assureur l’avait déclaré non-responsable dans les deux cas.
* Tu sais que ton frère prend parfois un verre après ses quarts de travail au restaurant. Cependant, il ne prend jamais plus de deux verres et il ne conduirait jamais en état d’ébriété.
* Ton frère n’a pas de casier judiciaire.
* Ton frère a été arrêté ce matin.
* Plusieurs mois plus tard, ton frère est reconnu coupable de l’infraction à la suite de son procès.

|  |
| --- |
| Paragraphe 249(4) du *Code criminel* : Quiconque commet l’infraction de conduite dangereuse et cause la mort d’une autre personne est coupable d’un acte criminel et passible d’un emprisonnement maximal de quatorze ans. |

**🗪 Si tu étais juge, quelle peine infligerais-tu à Simon?**(N.B. Il peut y avoir plus d’une peine)

**FICHE 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L’ENSEIGNANT**

Ne mentionner ces renseignements qu’au cours de la période de questions :

* L’accusé a avoué à la police qu’il a heurté le piéton. Il revenait de son travail après avoir pris un verre avec un collègue. En ajustant le chauffage dans sa voiture, ses yeux ont quitté la route pendant quelques instants. La victime a traversé la rue cinq mètres avant le passage de piétons. L’accusé a freiné brusquement et a tenté d’éviter le piéton, mais n’a pas réussi. Il dit qu’il a perdu contrôle de son véhicule et qu’il croit avoir glissé sur de la glace noire.
* Les policiers ont confirmé sa version des faits, après avoir examiné les traces de freins sur la route.
* L’accusé a appelé le 911 une heure après l’accident. Il a été arrêté chez ses parents.
* Quand les policiers sont arrivés chez l’accusé, il était encore en état de choc. Il a expliqué qu’il avait pris un verre durant la soirée. Lorsqu’il a frappé le piéton, il a paniqué, car il n’a que 19 ans et doit avoir un taux d’alcoolémie de 0,00 % pour conduire.
* Effectivement, les tests d’alcoolémie effectués révèlent un taux sanguin d’environ 0,02 % au moment de l’accident, mais on ne peut pas déterminer si cela a été la cause réelle de l’accident.

**FICHE 4 : PEINES POSSIBLES**

**Toutes les peines énumérées ci-dessous sont des peines prévues dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.**

Choisissez une ou plusieurs des peines suivantes pour votre cas et expliquez pourquoi cette peine ou ces peines vous semblent appropriées :

* Une réprimande
* Absolution (avec ou sans condition)
* Amende (maximum de 1 000 $)
* Indemnisation à la victime
* Restitution des biens volés
* Remboursement du coût des biens volés
* Travail communautaire
* Probation (maximum de deux ans)
* Participer à un programme d’assistance et de surveillance intensive
* Suivre un programme offert dans un établissement (maximum de 240 heures sur une période de six mois)
* Placement et supervision (maximum de deux ans)

**FICHE 5 : ÉTUDES DE CAS**

**1er dossier : Port d’arme dissimulée (diapositives 15 à 17)**

**Faits**

Après une partie de hockey, une bataille éclate à l’extérieur de l’aréna entre certains joueurs et spectateurs. Mathieu est l’instigateur de la bataille.

Un policier qui procède à une patrouille de routine dans le quartier voit la bataille et s’arrête.

Mathieu voit le policier qui s’approche et se met à courir. Le policier le pourchasse et l’arrête dans le stationnement. Le policier découvre un grand couteau dans la poche arrière de Mathieu. Il l’arrête pour port d’arme dissimulée. À son audience, Mathieu plaide coupable et est condamné en conséquence.

Mathieu n’avait pas de casier judiciaire avant cette condamnation.

🗪 **Quelle peine imposerais-tu à Mathieu?**(N.B. Il peut y avoir plus d’une peine)

**2e dossier : Entrée par effraction et voies de fait (diapositives 18 à 20)**

**Faits**

Nadia a 17 ans et a des problèmes d’alcool. Elle convainc quelques amis de l’aider à voler de l’alcool dans un LCBO. Ils décident d’entrer dans le magasin par effraction la nuit tombée, alors qu’il n’y a personne.

Cependant, ils tombent sur un camionneur qui fait ses livraisons de nuit. Nadia et ses amis l’attaquent et le blessent très gravement.

Ce n’est pas la première fois que Nadia a des ennuis. Elle a déjà été condamnée pour entrée par effraction et a passé six mois dans un centre de détention pour jeunes.

Nadia est condamnée pour voies de fait et entrée par effraction.

🗪 **Quelle peine imposerais-tu à Nadia?**(N.B. Il peut y avoir plus d’une peine)

**3e dossier : Utilisation d’un véhicule sans consentement (diapositives 21 à 23)**

**Faits**

Luc et Amélie sont à la station d’autobus d’Ottawa. Ils ratent leur autobus pour aller voir l’un de leurs amis, Andrew, à Toronto. Luc suggère qu’ils prennent la voiture de collection de ses parents, laquelle est stationnée près de la station d’autobus. Ni Luc, ni Amélie n’ont la permission de prendre la voiture.

Luc conduit et Amélie est passagère. À Toronto, ils foncent dans le mur de la maison d’Andrew. La maison ne subit aucun dommage, mais la voiture des parents de Luc est presque complètement détruite. Il est impossible de déterminer la valeur des dommages puisque la voiture est unique.

Luc et Amélie n’ont pas de permis de conduire. En fait, ils ont tous les deux 15 ans et habitent avec leurs parents.

🗪 **Quelle peine imposerais-tu à Luc?** (N.B. Il peut y avoir plus d’une peine)